



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le trente juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 juin s'est assemblé à la Mairie de Saint Jean d'Ilac, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT.

Le compte-rendu de la séance du 30 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Le président ouvre la séance.

FONDS NATIONALE DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES REPARTITION DU PRELEVEMENT ENTRE L'EPCI ET LES COMMUNES MEMBRES

Monsieur DUCOUT indique que les services préfectoraux ont notifié la répartition de droit commun du FPIC avec un prélèvement qui s'élève à 937 180 €

Les ressources du fonds ont évolué de 150 millions d'€uros en 2012, à 360 millions d'€uros en 2013 et 570 millions d'€uros en 2014.

Il rappelle que la Communauté de Communes dispose de la possibilité de déroger à la répartition de droit commun. Comme l'année précédente, il propose de répartir le FPIC dans un esprit de solidarité.

Monsieur ZGAINSKI est d'accord sur le fond mais indique que, pour lui, la Communauté de Communes est à ce jour, une simple « holding » financière et foncière sans réel projet.

Le Président indique que, comme le montre le Rapport d'Activités, l'activité de la Communauté de Communes est supérieure à la moyenne des CDC.

La Commune de Cestas profitant de cette répartition, Monsieur ZGAINSKI précise qu'il est favorable à cette délibération.

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE – EAU BOURDE A LA MANIFESTATION « LES TERRES DE JIM » SUR LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UNE VOIRIE STRUCTURANTE

Monsieur DUCOUT rappelle que du 4 au 7 septembre 2014, la plus grande manifestation agricole mondiale de plein air « les Terres de Jim » se tiendra à Saint Jean d'Ilac.

Il présente les modalités de participation de la Communauté de Communes à cette manifestation.

Concernant l'aménagement des axes de circulation, il précise qu'ont été regardés, avec la Commune de Saint Jean d'Ilac, les aménagements possibles de la route qui va de Saint Jean d'Ilac à Pierroton.

Considérant l'intérêt métropolitain de la création d'une voie nouvelle de contournement, il rappelle qu'il est cohérent de proposer une participation communautaire à la réalisation de cette voirie qui avait été considérée comme réseau structurant dans le schéma directeur précédent qui avait été adopté en 2001. Ce projet correspond à la partie sud-est de ce qui était considéré comme la déviation de Saint Jean d'Illac à l'époque.

Monsieur ZGAINSKI souhaite avoir des éclaircissements sur certains points.

Il questionne en particulier sur le fait que cette voirie structurante ne fait plus partie de la dernière version du SCOT.

Monsieur SEYVE lui répond que ce contournement dit « contournement est » figurait au SCOT en 2000. Il devait permettre la déviation du trafic du RD 211 afin d'éviter le traversée du bourg de Saint Jean d'Illac. Il précise également que la RD 211 est la voie qui est utilisée en cas de problème sur la rocade et qu'il s'agit d'une voie classée à grand gabarit et sur laquelle transite tous les convois exceptionnels qui amènent les voiles à l'usine Dassault de Martignas. La RD 211 fait l'objet d'un projet de recalibrage par le Conseil Général qui se terminerait à l'entrée même de Saint Jean d'Illac au rond point de Francillon (rond point garage Citroën). La Commune de Saint Jean d'Illac présente une position différente et souhaite, dans le cadre de la future enquête publique, que ce projet s'arrête au rond point des Cantines et que le Conseil Général finalise le projet de voie de contournement depuis le rond point de Francillon jusqu'au rond point dit « du Baron » (Mac Donald). Il rappelle que c'est un enjeu important pour la Commune de Saint Jean d'Illac.

Il précise que « Les Terres de Jim » sont, en fait, un élément accélérateur. Avec 250 000 à 300 000 visiteurs attendus, le réseau actuel ne supporte pas un tel trafic et ne permet pas, à tous les visiteurs attendus, d'accéder au parking principal qui est situé à proximité de la zone de la manifestation.

La question posée à Saint Jean d'Illac était simple, soit 4 jours d'engorgement total et d'incapacité de desservir le site soit un engagement très volontaire de la part de la Commune de réaliser, par anticipation, ce contournement dans un gabarit communal.

Sur le financement, il précise que les chiffres qui ont été communiqués sont les chiffres qui ressortent de l'appel d'offres. A ce jour, le Conseil Régional a indiqué qu'il ne participerait pas au financement et qu'une réponse est attendue du Conseil Général.

Il conclut en indiquant que cette voie est effectivement une voie structurante dont l'intérêt s'est trouvé particulièrement accentué avec la manifestation « Les Terres de Jim ». Il en profite pour remercier Monsieur DUCOUT d'avoir fait cette proposition au titre de la Communauté de Communes. Il espère, par ces réponses, avoir répondu aux questions posées.

Monsieur DUCOUT rappelle qu'au niveau national, la répartition des compétences et en particulier en matière de voirie peut donner lieu à des financements variés. A titre d'exemple, il cite le financement de la rocade par l'Etat, le Département ou la Communauté Urbaine. Il indique qu'il n'est pas anormal que la Commune et la Communauté de Communes participent à la réalisation de cette voirie de contournement structurante dont l'intérêt, à l'échelle de l'agglomération est indiscutable. Il est également normal que le Département y participe d'une manière non négligeable et la prenne éventuellement en compte à l'issue des travaux.

Il évoque ensuite la transformation de la Communauté Urbaine de Bordeaux en Métropole au 1^{er} janvier 2015 et notamment la question du statut des voiries départementales. Il regrette, qu'au niveau du SCOT actuel, il n'y ait pas eu de précisions des conditions de circulation et que des études plus poussées n'avaient pas été réalisées dans le cadre de la révision du SCOT. Il indique que cela ne veut pas dire du tout que ce qui avait été envisagé en 2001 soit abandonné mais simplement que, dans le document actuel cela n'est pas précisé.

Monsieur ZGAINSKI souhaite savoir si cette voirie est inscrite au SCOT ?

Monsieur DUCOUT indique qu'à l'instar de ce qui existe dans toutes les grandes agglomérations, le document actuel du SCOT ne va pas dans ce niveau de précisions. Dans le suivi du SCOT, il y aura un travail un peu plus poussé sur ces questions. Ces points avaient été signalés lors du vote du schéma.

Concernant le renforcement du réseau de transport public, Monsieur DUCOUT indique que des discussions sont en cours entre la Commune, la CDC, les organisateurs de la manifestation, le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Bordeaux pour augmenter le cadencement des transports publics existants, permettant de desservir le lieu de la manifestation et éviter, autant que possible, un engorgement routier en renforçant les liaisons avec les dessertes CUB depuis Martignas et Cestas/Toctoucau, et en assurant une desserte intra communale

Dans le cadre de la compétence communautaire en matière de transport public, Monsieur DUCOUT précise que des réunions sont régulièrement organisées avec le Conseil Général et qu'il est tout à fait normal d'accompagner cette manifestation en apportant un plus de transport en commun.

Monsieur ZGAINSKI demande à qui appartiennent les bus qui vont intervenir sur la manifestation.

Monsieur DUCOUT rappelle qu'il est possible de mutualiser de façon descendante ou ascendante. Il s'agit d'un point sur lequel l'Association des Maires de France, toutes sensibilités confondues, s'est beaucoup battue.

ZONE D'ACTIVITES DE LA BRIQUETERIE SUR LA COMMUNE DE CANEJAN

Monsieur DUCOUT indique que l'acquisition de ces terrains est nécessaire à l'agrandissement de la zone d'activités de la Briqueterie.

PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ISSUS DES CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Monsieur CELAN est désigné pour représenter la Communauté de Communes.

TRANSPORT SCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Monsieur MANO indique que le Conseil Général nous a informé de l'augmentation des tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2014/2015. Il est décidé d'appliquer le tarif à 129 € pour l'année scolaire 2014/2015.